

Collectif
des
familles
de
disparu(e)s
en
Algérie

المفقودون DISPARUS
DISPARU المفقودون
المفقودون DISPARU
DISPARUES المفقودون
المفقودون DISPARUS
DISPARUS المفقودون
المفقودون DISPARUS

VERITE ET JUSTICE POUR LES DISPARU(E)S EN ALGERIE

LETTRE D'INFORMATION

NUMERO 3 – Avril – Juin 2002

BULLETIN D'ADHESION

Nom et prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone :

Télécopie :

Adresse électronique :

- J'adhère au Collectif des familles de disparu(e)s en Algérie et vous adresse ma cotisation pour l'année 2002 (30 euros).
- Je souhaite contribuer à vos activités par un don.

Merci de libeller vos chèques à l'ordre du Collectif des familles de disparu(e)s en Algérie Et de renvoyer votre bulletin au Collectif des familles de disparu(e)s en Algérie 148 rue Faubourg Saint Denis 75010 - Paris - France

COALITION EURO-MEDITERANEENNE

C'est à la veille de la présidence française de l'Union européenne en février 2000 que la FIDH, en partenariat avec le CFDA (Collectif des familles de disparus en Algérie), l'APADM (association des parents et amis des disparus du Maroc), SOLIDA (solidarité avec les détenus Libanais) à organisé à Paris la première rencontre des familles de disparus.

Il semblait opportun d'apostropher l'Union européenne sur l'ampleur des disparitions forcées en Méditerranée. Cette rencontre qui avait eu lieu du 7 au 11 février avait regroupé des associations et des représentants de familles de disparus ainsi que des familles de disparus, venus d'Algérie, de Lybie, du Liban, d'Egypte, du Maroc de Turquie et de Syrie.

Un rassemblement silencieux au Panthéon avait précédé un séminaire de deux jours durant lequel les familles ont pu échanger et confronter leurs expériences. Au terme de ces deux journées du 8 et 9 février, les participants définissaient les clauses d'une déclaration intitulée : « Le droit de savoir ».

Les travaux se sont achevés par la création de la Coalition Euro-Méditerranéenne des familles de disparus.

Barcelone /Valence 20 au 23 avril 2002 Droits de l'Homme et Accords d'association

C'est dans le cadre de la Coalition Euro-méditerranéenne, alors que la signature des Accords d'association entre l'Algérie et l'Union européenne et le Liban et l'Union européenne, (différée pour le Liban), devait avoir lieu en avril 2002, que le Collectif des Familles de Disparu(e)s et SOLIDA, membres de la Coalition ont mis en place une série de rencontres et d'activités à Barcelone et Valence du 20 au 22 avril 2002, en Espagne, grâce au soutien de plusieurs organisations.

Il s'agissait de déterminer les moyens susceptibles de faire respecter la clause des droits de l'Homme dans les Accords d'association.

Ces manifestations ont nécessité un long travail de préparation au cours duquel nombre de juristes, avocats et familles de disparus ont été contactés et conviés. Deux mois ont été nécessaires à la réalisation de ce projet pour lequel il a d'abord fallu trouver des financements et prendre contact avec les associations en Algérie, au Liban au Maroc et en Espagne.. Assurer la communication et les démarches administratives (visas, rendez-vous, logistique etc.).

Barcelone 20 avril 2002

L'ouverture de la rencontre a donc débuté avec un colloque à Barcelone qui avait pour thème « *Pouvoirs publics et disparitions forcées* », Il s'est tenu le 20 avril au colloque Legi d'advocados. et réunissait la Commission des droits de l'Homme du barreau de Barcelone, des représentants des familles et leurs avocats, Amnesty International, la FIDH et SODEPAU (solidarité Développement et Paix), et l'Association Catalane des droits de l'Homme.

Les instruments internationaux et juridiques étaient au cœur des débats. Les travaux ont été riches d'enseignements quant aux besoins et l'utilité de ces échanges. Les participants se sont quittés après avoir envisagé une autre rencontre.

Valence 22 avril 2002

Successivement, le jour de l'ouverture de la conférence interministérielle de l'Union européenne, les familles se sont rendues à Valence où elles ont été reçues au Parlement par deux députés Espagnols André Perello et Ramon Cardona ainsi que par le directeur du cabinet du conseiller aux affaires sociales de la région, Pedro Martinez Aparicio. Ces derniers se sont montrés très préoccupés et se sont engagés à intervenir personnellement auprès de l'Union européenne.

Une conférence de presse, organisée avec SODEPAU Valence, a eu lieu au Parlement avant que les familles et les militants des droits de l'homme, rejoints par des militants anti-mondialisation, ne se rassemblent peu après Plaça de la Virgen.

Cette manifestation s'est achevée par une réunion publique dans les locaux d'une section du Parti communiste. La presse espagnole a largement relayé cet événement.

Ces rencontres ont eu lieu grâce au soutien du CCFD (comité catholique contre la faim et pour le développement), du REMDH (réseau euro-méditerranéen des droits de l'Homme), d'Amnesty International, de SODEPAU (solidarité développement et paix, de l'association catalane de défense des droits humains, de la commission des droits de l'homme du barreau de Barcelone et du MRG (mouvement anti-mondialisation).

TRAITEMENT DES DOSSIERS BILAN ET PERSPECTIVES.

Le Collectif des familles de disparu(e) en Algérie, s'est donné pour principal objectif de constituer des dossiers individuels de personnes disparues destinés au Groupe de travail sur les disparitions forcées ou involontaires de l'ONU.

Les premières informations ont été recueillies dès 1997 auprès de militants de droits de l'Homme et d'avocats. Après une tournée européenne de familles de disparus, en juillet 1998, les familles se sont organisées en Algérie.

Dans un premier temps à Alger, en août 98 puis à Constantine, Oran et Rélizane, dès 1999. C'est pendant les rassemblements hebdomadaires que peu à peu, les familles ont fourni des témoignages et des documents plus précis qui ont permis de remplir des formulaires plus complets qui s'ajoutaient aux renseignements élémentaires (identité, lieu de résidence, profession etc.), des indications sur les circonstances de l'enlèvement et les auteurs...

De quelques dizaines de dossiers envoyés à l'ONU en 1998, on est passé aujourd'hui à plusieurs milliers.

Ces dossiers sont traités par le Secrétariat du Groupe de travail sur les disparitions forcées de l'ONU (GTDF) qui les enregistre, vérifie et demande des compléments d'informations puis les transmet ensuite au groupe de travail quand il se réunit en session, à savoir cinq fois par an. Trois fois à Genève et deux fois à New York. Les dossiers jugés recevables sont transmis au gouvernement algérien qui répond parfois que la personne est « recherchée pour activités

CFDA Lettre d'information N°3 Avril/Juin 2002

terroristes » ou « en raison de son implication dans des actes criminels ». Souvent, que la personne, « n'a pas, à ce jour, été localisée », « a été emprisonnée puis relâchée... », « n'a pas été retrouvée depuis sa mise en liberté », « n'a jamais été interpellée ou arrêtée »...

En écho à ces « réponses » des informations complémentaires sont apportées au Groupe de travail de l'ONU après consultation des proches de disparus. Chaque information est vérifiée auprès des familles originaires de l'ensemble du territoire algérien, généralement par courrier. Actuellement, plus de 3000 dossiers sont ouverts.

Cinq cents dossiers sont désormais enregistrés dans une base de données et comprennent toutes les informations délivrées par les familles avec les spécificités de chaque situation. Ce travail minutieux permet de cerner de façon singulière chaque cas et permettra à l'avenir de faire la lumière.

Actuellement, ce travail est réalisé par deux personnes dont une à mi-temps. Le nombre de dossiers augmente chaque jour. A Alger d'abord où quotidiennement et plus encore le jour du rassemblement hebdomadaire, dix à vingt dossiers sont créés, apportés ou envoyés par les familles. Tous les dossiers complétés sont vérifiés de nouveau à Paris, dupliqués et expédiés à l'ONU.

Les subventions recueillies ont permis la gestion du bureau ouvert à Paris en 1998 et la création d'un bureau à Alger en 2001. Les deux bureaux sont en contact permanent ; ce qui permet une meilleure qualité de traitement des dossiers. **A ce jour, plus de 7000 personnes sont portées disparues en Algérie.**

Aujourd'hui, le Collectif a fait connaître dans le monde entier le phénomène algérien des disparitions forcées par des interventions en Turquie, en Espagne, au Danemark, en Italie, au Royaume-Uni, en Belgique, en Hollande, en Suisse, aux Etats-Unis, au Canada, au Maroc par sa présence dans des réunions et des conférences internationales, par des contacts permanents avec les grandes organisations internationales des droits de l'Homme : Amnesty International, FIDH et plusieurs de ses ligues des droits de l'Homme), Human Rights watch, Reporters sans

frontières. Avec des fondations : France libertés, Fondation canadienne des droits de l'Homme entre autres.

REPRESSION ET RASSEMBLEMENTS

Les familles de disparus se rassemblent chaque mercredi depuis le mois d'août 1998 devant le siège de la Commission Nationale Consultative pour la Promotion et la Protection des Droits de l'Homme (CNCPPDH), ex ONDH (Observatoire National des Droits de l'Homme) pour revendiquer la vérité sur le sort de leurs proches. Les autorités qui ont décidé de maintenir la question des disparitions dans l'opacité notamment, ont interdit le 26 juin le rassemblement du 3 juillet suivant. La police a évoqué un ordre « venu d'en haut ».

Au cours de ce dernier rassemblement précédent du 26 juin, les autorités avaient affiché la volonté de museler la recherche de la vérité n'hésitant pas à réprimer sauvagement les mères de disparus. Un important dispositif de police avait été déployé devant le Palais du Peuple pour faire obstacle à cette présence jugée intempestive.

Pour rappel : des femmes de tous âges avaient été violemment frappées par la police. L'indifférence tenace des autorités que les familles apparentent à un moyen de se dérober à la vérité les encouragent à poursuivre cette action hebdomadaire. Il échoit au gouvernement de faire la lumière et ce rassemblement symbolique devant le siège de CNCPPDH, mais aussi devant les sièges des wilayates de Rélizane, Oran et Constantine est là pour le lui rappeler.

Les familles affrontent avec détermination la vulnérabilité dans laquelle le gouvernement les a plongées et exigent des autorités qu'elles assument leurs responsabilités dans la recherche de la vérité.

Les familles ont fait savoir qu'elles entendaient mener ce combat jusqu'au bout et continueront à organiser leur rassemblement devant le siège de la CNCPPDH, des wilayates de Constantine, Oran et Rélizane.

Le CFDA reste convaincu que le dossier des disparus ne trouvera d'issue que s'il est traité avec la nécessité de servir la vérité et la justice.

Réponse de Farouk Ksentini à la vérité : indemnisation en question

« S'ils ont commis des crimes, qu'on les juge, s'ils sont morts qu'on nous le dise et s'ils sont vivants qu'on nous les montre. » : une des revendications des familles de SOS Disparu(e)s rassemblées devant la maison de la presse Tahar Djaout à Alger le 4 mai dernier. Les comités d'Alger, Constantine, Oran et Rélizane avaient appelé à un rassemblement national pour que les autorités consentent à traiter le phénomène des disparitions.

Cette action était menée en réponse directe aux déclarations de Farouk Ksentini, président de la CNCPPDH des Droits de l'homme, qui préconise une indemnisation des familles de disparus. Par ailleurs, les familles sont persuadées que le dossier des disparus ne trouvera d'issue que s'il est traité avec la nécessité de servir la vérité et la justice.

La proposition de Farouk Ksentini d'indemniser les familles ne pourrait trouver de fondement que si elle est subordonnée à des décisions prises après que justice sera faite.

Arrestation de Abderrahmane Khelil et Sid Ahmed Mourad

Le dimanche 26 mai 2002, Abderrahmane Khelil et Sid Ahmed Mourad ont comparu devant le tribunal de Bir Mourad Raïs et ont été condamnés à 6 mois de prison avec sursis

Le 19 mai, alors qu'il venait s'informer des arrestations massives d'étudiants qui avaient eu lieu près l'Université de Bouzaréah lors d'une manifestation hostile au président Bouteflika, le 18 mai, Abderrahane Khelil, membre de la ligue algérienne des droits de l'Homme et de SOS Disparus avait été arrêté en compagnie d'un ami, Sid Ahmed Mourad.

Tous deux avaient été placés sous mandat de dépôt à la prison d'El Harrach en attendant de comparaître sous le chef d'inculpation de « flagrant délit d'incitation à attroupement non-armé » le 26 mai 2002.

Bien que Abderrahane Khelil et Sid Ahmed Mourad n'aient pas été sur les lieux le jour de la manifestation. Déjà, les 14 et le 18 mars, Abderrahmane Khelil avait été interpellé et conduit au commissariat pour répondre à des interrogatoires. Le 18 mars, au moment où il accompagnait des familles de victimes qui devaient être reçues par le représentant de l'ONU, Mr Lambo. Ces événements illustrent l'acharnement dont sont l'objet en Algérie les militants des droits de l'Homme.

Mohamed Smaïn, responsable de la LADDH de la région ouest, avait été condamné à un an de prison le 24 février dernier pour avoir dévoilé la vérité sur les charniers de Rélizane. Larbi Tahar, membre de la LADDH, quant à lui, a écopé en appel de sept mois de prison ferme, le 30 avril 2002 sous le chef d'inculpation « d'incitation à attroupement illégal ». Il s'agissait d'une manifestation pacifique. Larbi Tahar a purgé sa peine. Il ne fait pas de doute que cette entêtement à l'égard des défenseurs des droits de l'Homme vise à travers eux les familles de disparus.

Bruxelles 6 juin 2002

A Bruxelles, à l'invitation de la FIDH et du Réseau Euro-Méditerranéen, le Collectif et la ligue des droits de l'Homme ont été invités à participer à des rencontres sur le thème des accords d'associations.

Lors d'une rencontre informelle, ils ont pu échanger avec Raimon Obiols, député européen et rapporteur des Accords d'associations sur une résolution qui accompagnerait l'avis conforme à la ratification. Nassera Dutour et Yahia Assam ont également rencontré des journalistes de « Libération » et du « Monde ».

Strasbourg 11 juin 2002

Grâce à l'implication d'Andréa Subhan, fonctionnaire au parlement à l'unité des droits de l'Homme, Nassera Dutour, porte parole du Collectif, et Yahia Assam, chargé des relations avec les ONG pour la Ligue Algérienne des Droits de l'Homme ont rencontré deux parlementaires, Olga Zrihen (PSE) et Johann Van Hecke du (PPE) le 11 juin 2002.

Après avoir assisté à l'audition d'Algériens venus d'Alger et à l'intervention de Nassera
CFDA Lettre d'information N°3 Avril/Juin 2002

Dutour à cette audition, Olga Zrihen s'est indignée de la ratification des accords alors que, selon elle, la situation relative aux droits de l'Homme en Algérie est dramatique. Elle s'est proposée de contacter son groupe pour soutenir l'idée d'une audition dans le but d'explorer minutieusement ce problème pour « ne pas refaire mêmes erreurs qu'avec la Tunisie. »

Johann Van Hecke, responsable des droits de l'Homme de son groupe, estime qu'il est essentiel qu'en guise de bonne foi, l'Algérie accepte les visites des ONG et des rapporteurs spéciaux. Il préconise que cette demande soit explicitement formulée auprès du gouvernement. Johann Van Hecke s'est engagé à soumettre la proposition au président du groupe.

RESEAU EURO-MEDITERRANEEN A ALGER

Jacob Gammelgaard, conseiller juridique de la Fondation danoise des droits de l'Homme et Khemais Chammari, experts auprès du Réseau Euro-Méditerranéen, se sont rendus au bureau d'SOS Disparu(e)s, le 25 juin 2002. Ils ont notamment discutés des projets et des besoins nécessaires à leurs réalisations.

Benoît Forget, expert de la commission générale des réfugiés et des demandeurs d'asile, instance rattachée au ministère de la justice belge, a assisté à une conférence de presse sur l'entrée en vigueur de la Cour Pénale Internationale, le 27 juin 2002, animée par Ali Yahia Abdenour, président de la LADDH.

Il s'est informé auprès des membres de SOS Disparus du dispositif juridique au service des familles.

Délégation européenne à Alger du 27 au 31 mai 2002

Dans une lettre du 24 mai, pour le Collectif, Nassera Dutour après avoir pris connaissance d'une mission européenne, qui se rendait à Alger, du 27 au 31 mai 2002, avait sollicité l'attention de la délégation européenne pour mettre en place une rencontre avec les associations de familles de disparu(e)s.

Le Collectif espérait que dans le cadre de son programme, la délégation serait en mesure de répondre à cette attente. Probablement en raison l'intervention tardive, l'entrevue n'a pas eu lieu

et le collectif regrette, qu'à l'instar des autres organisations des droits de l'Homme, SOS Disparu(e)s n'ait pu être entendu.

SOS Disparu(e)s reçoit Arte

Le mercredi 26 juin, la chaîne franco-allemande a été accueillie par SOS Disparu(e)s pour les besoins d'un reportage qui retrace l'histoire algérienne 40 ans après l'indépendance à l'occasion de la célébration de cet événement. Les familles ont été interviewées pendant le rassemblement devant le Palais du Peuple puis l'équipe a poursuivi son travail au siège de l'association. Un sujet a été diffusé le 4 juillet 2002 au journal télévisé d'Arte.

Nord-Pas de Calais

Nassera Dutour, en qualité de présidente d'honneur, a assisté à l'assemblée générale de l'Association de Soutien au Collectif des Familles de Disparu(e)s en Algérie à Bully-les-Mines, le 16 mai 2002. Après avoir informé l'assistance sur l'avancée de son travail, Nassera Dutour a contribué à l'élaboration du programme d'action pour l'année 2003 de cette première antenne relais en France du Collectif initiée par Gérard Merlier, président de la section de Béthune de la Ligue des Droits de L'Homme.

Soirée-Débat Toulouse

« L'Algérie aujourd'hui » était le thème du ciné-débat organisé à l'initiative de l'Association Egalité Toulouse Mirail, le 6 mai 2002 au cinéma Utopia à Toulouse.

Après la projection du film « L'autre monde » écrit et réalisé par Merzak Allouache, un débat a réuni Nassera Dutour du Collectif des familles de disparu(e)s en Algérie et Kamel Yessar, journaliste algérien à « Libre Algérie ». Les différentes réactions du public par rapport au film et des réflexions engagées sur les issues possibles de la crise en Algérie étaient au cœur du débat.

Le cas Abdelkarim Grig H'sin

Abdelkarim Grig H'sin avait dans un premier temps été arrêté en 1994 avec toute sa famille. Tous avaient été placés en détention au centre de Châteauneuf. Son épouse sera torturée puis
CFDA Lettre d'information N°3 Avril/Juin 2002

relâchée une semaine après. Grig H'sin, lui, sera déplacé à la prison d'El-harrach.

Après un premier jugement et au terme de sa peine, Grig H'sin devait être libéré. Au sortir de la prison, en mai, le seul garçon qui lui reste – deux d'entre eux sont morts, les trois autres sont disparus- viendra l'attendre et verra son père appréhendé une nouvelle fois par la police.

La famille restera sans nouvelles durant 10 jours. Période durant laquelle il est transféré successivement des commissariats de Blida, Boumerdes, Bouira, Bordj Bou Arreridj, Mila, Batna et Constantine. Il sera finalement de nouveau envoyé au bagne de Tazoult à Batna où il fera un surplus de peine jusqu'en juin 2002. Durant ces huit années, Grig H'sin a connu les geôles de Tazoult, El-Harrach, Berouaghia et les cellules de la caserne de Ben Aknoun à Alger.

Mohamed Yahi, 28 ans

Mohamed Yahi, employé d'une boucherie de Dellys a été arrêté le 25 juin 2002 à son domicile par des agents de la sécurité militaire. Fateh Ladada, son employeur, avait lui été interpellé le 23 mars 2002, gardé au secret et torturé à la base militaire de Ben Aknoun. Le frère de ce dernier, Azzedine, a également été appréhendé le 2 juillet, détenu dans les mêmes conditions pendant 11 jours et serait actuellement à la prison d'El-harrach. Mohamed Yahi, quant à lui, n'a pas été localisé. Aucune raison n'a été évoquée lors de ces arrestations dont les auteurs ont formellement été identifiés comme des membres de la sécurité militaire locale.



(Portraits de disparu(e)s. Affiche réalisée par Amnesty international pour la manifestation à Londres)